

ce pays, devraient, de toute évidence, lui être créditées lorsqu'elles en sortent. Donc, en établissant notre balance des échanges dans le tableau 2, il a été nécessaire de mettre en parallèle les exportations totales des deux années passées et les importations pour la consommation. On trouvera dans le même tableau la proportion per capita, tant des importations que des exportations, depuis la Confédération.

Ce tableau 2 nous enseigne que ce que l'on appelle la "balance des échanges" nous a été adverse (c'est-à-dire que les importations pour la consommation ont excédé les exportations de produits canadiens) en 44 années sur les 55 années écoulées depuis la Confédération et que cette balance adverse atteignit son zénith en 1913, immédiatement avant la guerre. Après 1913, elle décrut et, en 1916, (ce qui ne s'était pas produit depuis 1898) elle céda la place à une balance favorable, laquelle se maintint jusqu'en 1920, pour redevenir adverse en 1921 et se retrouver enfin favorable en 1922. En 1916, les exportations de produits canadiens constituaient 146.03 p.c., en 1917, 136.20 p.c., en 1918, 159.99 p.c., en 1919, 132.73 p.c., en 1920, 116.43 p.c., en 1921, 97.60 p.c. et en 1922, 100.82 p.c., des importations pour la consommation, les exportations de produits étrangers ayant été englobées dans les exportations de produits domestiques pendant les deux dernières années pour les raisons indiquées plus haut.

Les monnaies et lingots, dont le mouvement depuis 1914 représente des transactions fiduciaires plutôt que des échanges commerciaux, font l'objet du tableau 3. Les droits de douane perçus sur les exportations de 1868 à 1892 et sur les importations depuis 1868 jusqu'en 1922 sont détaillés, par année, dans le tableau 4. Les tableaux 5 et 6 relatent respectivement nos exportations et nos importations, notre commerce avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et les autres pays étant distingués, depuis 1868. On peut y voir que les deux grands pays de langue anglaise jouent un rôle prépondérant dans nos relations extérieures; par exemple, pendant l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1922, 80.1 p.c. de nos exportations de produits domestiques ont pris le chemin de ces deux pays lesquels, à leur tour, ont fourni 84.7 p.c. de nos importations. Les tableaux 7 et 8 indiquent respectivement, par année, le pourcentage des importations en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis, par rapport à la totalité des importations de marchandises, soit en franchise, soit imposables, depuis 1901, ainsi que les droits de douane ad valorem perçus sur les importations tirées de ces pays, depuis 1868. Les exportations de nos produits domestiques au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans tous pays, sont classifiées selon leur origine, conformément au nouveau système de classification adopté par le Bureau Fédéral de la Statistique, et constituent le tableau 9, lequel couvre les exercices 1919 à 1922; le tableau 10 est un relevé des importations semblablement classifiées. Comme les années précédentes, les tableaux 11 et 12 donnent le détail des importations et des exportations, couvrant les quatre exercices budgétaires 1919